



Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre en projets d'infrastructures d'eau et d'assainissement

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026037
Date limite de remise des plis	Lundi 21 septembre 2026 à 12h00
Procédure de passation	Procédure avec négociation (article R2124-4 du Code de la Commande Publique) <i>L'acheteur agit en qualité d'entité adjudicatrice</i> Procédure ouverte : remise simultanée des candidatures et des offres

1. ACHETEUR ET OBJET DU MARCHÉ

1.1. ACHETEUR

Saint-Brieuc Armor Agglomération
Représentant : M. le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération
5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie
22000 SAINT-BRIEUC
Courriel : marchespublics@sbaa.fr
Site internet : <https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh>

Agissant en qualité d'entité adjudicatrice, dans le cadre de ses activités de réseaux.

1.2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Le présent marché est un accord-cadre à marchés subséquents pour l'exécution de missions de maîtrise d'œuvre pour des projets d'infrastructure d'eau et d'assainissement sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Les opérations peuvent relever de la construction neuve d'infrastructure ou de la réhabilitation d'infrastructure.

1.3. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRAT :

 Objet du contrat	Accord-cadre de maîtrise d'œuvre en projets d'infrastructures d'eau et d'assainissement
 Acheteur	Saint-Brieuc Armor Agglomération, Direction de l'Eau et de l'Assainissement - Service Patrimoine
 Type de contrat	Accord-cadre multiattributaire à marchés subséquents
 Lieu d'exécution	Territoire de l'Agglomération et communes limitrophes (22 – Côtes d'Armor)
 Durée du marché	6 ans
 Pénalités	Cf. CCAP
 Variation des prix	Cf. CCAP
 Nature des prix	Prix et taux plafonds déterminés par l'accord-cadre, puis remise de prix adaptés à chaque marché subséquent.

1.4. DÉCOMPOSITION EN LOTS

La consultation est composée de 4 lots, libellés comme suit :

N°	Libellé lot	Multi-attribution	Montant maxi
Lot 1	Travaux sur réseaux humides et ouvrages associés	4 attributaires	1 700 000 € HT
Lot 2	Travaux de création, d'amélioration ou de réhabilitation de réservoirs d'eau potable	5 attributaires	1 800 000 € HT

Lot 3	Travaux de création, d'amélioration ou de réhabilitation d'unités de production d'eau potable	5 attributaires	2 500 000 € HT
Lot 4	Travaux de création, d'amélioration ou de réhabilitation de stations d'épuration	5 attributaires	5 500 000 € HT

1.5. DURÉE DU MARCHÉ

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 6 ans à compter de sa notification.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

2.1. PROCÉDURE DE PASSATION

La consultation relève d'une procédure avec négociation, conformément à l'article R2124-4 du Code de la Commande Publique.

2.2. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

N°	Libellé du fichier	Description
01	2026037_01_RC	Le présent Règlement de la consultation <i>Il détermine les règles relatives à la consultation, au dépôt et à l'analyse des candidatures et des offres, à la sélection des titulaires.</i>
02	2026037_02_CCAP	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières <i>Il détermine les modalités d'exécution administratives du marché, une fois notifié.</i>
03	2026037_03_CCTP	Le Cahier des Clauses Techniques Particulières <i>Il détermine les modalités d'exécution techniques de la prestation, une fois le marché notifié.</i>
04	2026037_04_ANNEXES-CCTP	Un fichier zip contenant les annexes au CCTP
05	2026037_05_ANNEXE FINANCIERE_LOT 1	L' annexe financière, à compléter par chaque candidat et à remettre dans son offre obligatoirement. <i>Elle fixera les taux ou prix plafonds applicables par le titulaire dans le cadre de sa réponse aux marchés subséquents (remises en concurrence).</i>
06	2026037_06_EXEMPLE-TRAME-FICHE-OPERATION	Une trame vierge de Fiche d'opération susceptible d'être envoyée pour consultation des titulaires lors des remises en concurrence (marchés subséquents). Communiquée à titre d'exemple .
07	2026037_07_AE LOT 1	Trame d'acte d'engagement à compléter par le candidat et à remettre dans son offre

2.3. MODALITÉS DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

2.4. MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION

L'acheteur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, des ajouts ou des modifications non substantielles au dossier de consultation. Les candidats répondent dès lors sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les candidats, dans la mesure où il leur revient de s'inscrire et de renseigner dûment leurs coordonnées, recevront un courriel automatique les invitant à consulter la plateforme de dématérialisation Mégalis.

2.5. QUESTIONS DES CANDIDATS

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, administratifs ou techniques, les candidats font parvenir leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur Mégalis.

Les demandes de renseignements et les réponses associées sont rendues anonymes et intégrées au fil de l'eau au dossier de consultation.

Les candidats transmettent leurs questions au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

2.6. COMMUNICATION ET ÉCHANGES D'INFORMATIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Les communications et échanges de toute nature s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante :

<https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>

Les candidats s'assurent de renseigner une adresse électronique valide et régulièrement consultée lors du téléchargement du dossier de consultation, afin de recevoir les éventuelles notifications concernant des échanges ou des modifications apportées par la collectivité.

3. MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES OFFRES

3.1. RÉPONSE EN GROUPEMENT

Un groupement d'opérateurs économiques peut se porter candidat conformément aux articles R2142-19 à R2142-27 du Code de la Commande Publique.

Le cas échéant, la candidature indique :

- L'identification du mandataire
- L'identification de chacun des membres du groupement
- La forme du groupement : conjoint ou solidaire
- En cas de groupement conjoint :
 - La description des prestations réalisées par chacun des membres
 - La qualité du mandataire (conjoint ou solidaire de chacun des membres)

Le candidat ne peut pas répondre en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements.

3.2. VARIANTES

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

3.3. CONTENU DES PLIS

3.3.1 Pièces à remettre au titre de la candidature

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les documents suivants :

1	Lettre de candidature (DC1), dûment complétée	ou un Document Unique de Marché Européen (DUME)
2	Déclaration du candidat (DC2), dûment complétée, par chaque membre du groupement le cas échéant Intégrant les qualifications professionnelles pertinentes, notamment : - AIPR - Architecte pour les lots 2, 3 et 4	
3	Un Relevé d'Identité Bancaire	

3.3.2 Pièces à remettre au titre de l'offre

A l'appui de son offre, le candidat fournit les documents suivants :

1	L'annexe financière dûment complétée, <u>en format .pdf et en format modifiable (.ods, .xls...)</u> , pour chaque lot auquel le candidat soumissionne
2	Un dossier technique , présentant obligatoirement les informations suivantes : • Présentation de l'organisation, des process internes et de la méthodologie de travail • Description spécifique de l'organisation de suivi de chantier en phase exécution • Présentation de l'organisation administrative, gestion et suivi de la facturation • Présentation de l'équipe dédiée, qualification et expérience, rôles et missions de chacun et temps passés en moyenne (chef de projet, chargé du suivi de chantier) • Présentation de réalisations similaires ou pertinentes par les membres de l'équipe • Note relative à la prise en compte des enjeux de développement durable <u>dans le cadre des opérations, en lien avec les missions de maîtrise d'oeuvre</u> <u>Le candidat s'attache à remettre un dossier technique spécifique, lisible et synthétique.</u>
3	L'acte d'engagement dûment complété, <u>en format .pdf et en format modifiable (.ods, .xls...)</u> , pour chaque lot auquel le candidat soumissionne

3.4. MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être déposées avant les date et heure limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les offres sont établies en euros et rédigées en langue française ou, à défaut, sont accompagnées d'une traduction en français.

3.5. COPIE DE SAUVEGARDE

Une copie de sauvegarde peut être adressée à :

Direction Mutualisée de la Commande Publique

Saint-Brieuc Armor Agglomération

5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie

22000 SAINT-BRIEUC

Avec la mention « Consultation n°2026037 – [Nom du Candidat] – Ne pas ouvrir – Copie de sauvegarde »

3.6. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.7. MODALITÉS RELATIVES À L'ALLOTISSEMENT

Les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Le nombre de lots pouvant être attribués à un même opérateur économique ne fait pas l'objet d'une limitation. Néanmoins, en application de l'article L2151-1 du Code de la Commande Publique, il est rappelé que les offres des candidats sont analysées indépendamment, lot par lot, et ne peuvent varier selon le nombre de lots obtenus.

4. ANALYSE DES OFFRES

4.1. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les offres sont analysées et classées au regard des critères et sous-critères détaillés ci-après.

Critère 1	Valeur technique	60
Sous-critère 1.1	Organisation et méthodologie de travail	35
Sous-critère 1.2	Composition de l'équipe dédiée	25
Critère 2	Prix	30
Sous-critère 2.1	Taux de rémunération plafond	25
Sous-critère 2.2	Prix des prestations supplémentaires	5
Critère 3	Prise en compte des enjeux de développement durable dans le cadre des missions de maîtrise d'oeuvre	10

4.2. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES CRITÈRES

4.2.1 Critère prix

Le sous-critère n°2.1 est apprécié par comparaison des taux de rémunération plafond indiqués par les candidats.

Le sous-critère n°2.2 est apprécié par comparaison des prix unitaires renseignés par les candidats concernant les prestations supplémentaires.

Concernant les deux sous-critères, l'acheteur recourt à une pondération masquée, appliquée de manière égale à l'ensemble des offres et établie en amont de la remise des offres par les candidats. Cette pondération masquée permet de constituer un montant pour chacune des offres, permettant la comparaison et la notation proportionnelle.

4.2.2 Critères techniques et environnementaux

Les critères techniques et environnementaux sont appréciés au regard des éléments renseignés par le candidat dans son mémoire technique, dont le contenu attendu est détaillé à l'article 3.3.2 « Pièces à remettre dans l'offre ».

Afin de maintenir l'équité entre les critères techniques et environnementaux et ceux relatifs aux prix, l'offre ayant obtenu la note « valeur technique » et l'offre ayant obtenu la meilleure note « performance environnementale », classées premières, se voient attribuer la note maximale. Les notes des offres suivantes sont ajustées de manière proportionnelle.

5. NÉGOCIATION

En application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

De fait, les candidats sont invités à remettre leur meilleure offre dès la remise de l'offre initiale.

Le cas échéant, la négociation est menée à l'initiative de l'acheteur, qui en fixe les modalités ainsi que les éléments en faisant l'objet et en informe les candidats.

La négociation peut être menée par écrit ou donner lieu à des échanges de vive voix, en présentiel ou en visioconférence.

Les négociations se déroulent dans le respect des principes d'égalité de traitement et de transparence.

La négociation peut conduire l'acheteur à adapter ou préciser certains éléments du dossier de consultation. Les modifications apportées ne peuvent avoir pour effet de modifier les caractéristiques essentielles du marché. Le cas échéant, le dossier de consultation modifié est remis à disposition des candidats par l'intermédiaire du profil acheteur. Les offres négociées seront remises sur cette nouvelle base.

Lorsque l'acheteur décide de clore les négociations, il en informe les candidats. La dernière offre remise par les candidats dans le cadre de la négociation revêt alors le caractère d'offre finale.

6. ATTRIBUTION

L'attributaire ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
----------	------------

Attestation d'assurance	Les attestations d'assurances professionnelles de l'attributaire – à jour (RC, biennale, décennale le cas échéant)
Attestation de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales – de moins de 6 mois
Attestation de régularité fiscale de la société mère	L'attestation de régularité fiscale de la société-mère du groupe justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés datant de moins de 6 mois, le cas échéant
Attestation de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise – de moins de 6 mois
Pouvoir de signature	Le cas échéant, délégation de signature prouvant la capacité du signataire à engager l'entreprise (sauf s'il est nommé au numéro d'identification délivré par l'Insee)
Travailleurs étrangers	La liste des travailleurs étrangers employés ou une attestation de non emploi datant de moins de 6 mois
RIB	RIB du titulaire et/ou des co-traitants si tel est le cas.
PV du comité social et économique	Le procès-verbal du CSE si entreprise de plus de 50 salariés
Déclaration de détachement	La déclaration de détachement en cours de validité, pour les entreprises étrangères uniquement
Attestations de versement des congés payés et indemnités chômage-intempéries	Le certificat attestant le respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries pour l'année en cours

A défaut de transmission des pièces susvisées, après relance et expiration d'un délai raisonnable, l'acheteur se réserve la possibilité de solliciter le candidat dont l'offre a été classée en suivant, suivant les mêmes modalités.

7. VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES

Téléphone : 02.23.21.28.28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02.99.63.56.84



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.